



- Les nouveautés se succèdent à la DPS aussi bien pour le Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) que pour le Compendium Wallon des Méthodes d'Echantillonnage et d'Analyse (CWEA). Le premier est partiellement soumis à consultation. Le second vient de bénéficier d'un nouveau millésime. Cette Novum sub sole précise également une modification du formulaire de synthèse de données des projets d'assainissement « 92 bis ». -

Le CWBP

Le [CWBP](#) comprend plusieurs Guides dont le Guide de référence pour l'Etude d'Orientation (**GREO**) et le Guide de Concentrations de fonds. Vous êtes invités à partager vos remarques avec la DPS au sujet de l'étude historique qui est une partie de ce GREO et au sujet du Guide des concentrations de fonds.

GREO – les données historiques de l'étude préliminaire

Novum Sub Sole vous l'annonçait dans son [sixième numéro](#) : l'administration, en collaboration avec le CHST, propose un document qui décrit une méthodologie permettant à l'expert de constituer le dossier documentaire du terrain, d'interpréter les données et de rédiger une synthèse sous forme d'une étude historique en se référant aux tableaux de l'annexe III intitulée « Tableaux d'encodage des données historiques ».

Un inventaire descriptif des ressources mobilisables est mis à disposition et permet la constitution du dossier documentaire ; certaines sources sont obligatoires et d'autres facultatives mais parfois bien utiles (Annexe IX du GREO). La plupart des ressources documentaires

inventoriées répondent aux trois critères bien définis de disponibilité, d'accessibilité et de pertinence.

La finalité de l'étude historique est d'établir le Planum sur base des sources potentielles de pollution, des zones suspectes et non suspectes identifiées. Le Planum servira à l'établissement du Modèle Conceptuel Simplifié du Site (MCCS).

Concrètement : Les différentes remarques formulées au sujet de ce [document soumis à consultation](#) doivent l'être au moyen de ce [formulaire](#) avant le 16 avril auprès de [Jamila Lahmar](#).

Le Guide des concentrations de fonds

Le Guide des concentrations de fonds en Région wallonne apporte une méthodologie permettant aux experts agréés de déterminer, au besoin, les concentrations de fonds du terrain pour lequel l'étude est réalisée.

Concrètement : Les différentes remarques formulées au sujet de ce [document soumis à consultation](#) doivent l'être au moyen de ce [formulaire](#) avant le 16 avril auprès de [Jamila Lahmar](#).

Le CWEA : millésime 2012

L'Administration s'était engagée à assurer une veille technico-administrative du CWEA. C'est chose faite puisque le [millésime 2012 du CWEA](#), préparé par l'ISSeP, vient d'être approuvé par la DGO3. Avec cette mise à jour, le CWEA intègre dorénavant des méthodes de prélèvement et d'analyse pour les matières utilisées sur et dans les sols, pour les eaux usées et pour les eaux de piscine. Le CWEA étend donc son champ d'application au domaine de l'Eau.

Pour les prochains millésimes du CWEA, l'Administration poursuit ses travaux dans cette dynamique en intégrant progressivement le domaine de l'Air et celui des Déchets.

Article 92 bis

Le formulaire de synthèse ([Formulaire PA D -P 13 mars 2012](#)) des données qui accompagne les dossiers – projets d'assainissement « Article 92 bis » - a été modifié. Dorénavant les experts devront mentionner tous les ayants droit liés au terrain concerné. De plus, ils devront également indiquer non seulement les activités projetées sur le terrain mais également les activités actuelles et passées.

Trucs et astuces :

La DGO3 a mis en ligne une version coordonnée officielle du Décret sols. Le [texte proposé](#) tient compte des modifications apportées par le décret-programme du 22 juillet 2010 et par le décret du 27 octobre 2011.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

